



## SUR VOS TABLETTES

### › Jeudi 5

- **Comité Local du Secours Populaire** Portes ouvertes / Ancienne Mairie - 14h30 à 18h.

### › Vendredi 6

- **Municipalité et Le Prato** Les Belles Sorties / Salle Brassens - 20h : reportées au 16 octobre.

### › Samedi 7

- **Badminton Club de Lezennes** Tournoi Badzen / Complexe sportif Philippe Berthe.

### › Dimanche 8

- **Badminton Club de Lezennes** Tournoi Badzen / Complexe sportif Philippe Berthe.
- **Amicale Laïque Loto** / Salle Brassens 14h.

### › Dimanche 15

- **Badminton Club de Lezennes** Interclub / Complexe sportif Philippe Berthe.
- **Municipalité 1<sup>er</sup> tour élections municipales** / Salle Brassens, Mairie

### › Jeudi 19

- **Comité Local du Secours Populaire** Portes ouvertes / Ancienne Mairie - 14h30 à 18h.

### › Samedi 21

- **Municipalité** Semaine de la petite enfance - Bourse aux équipements de puériculture Salle Brassens - 9h à 12h (voir onglet Petite

enfance, Enfance, Jeunesse).

### › Dimanche 22

- **Municipalité 2<sup>nd</sup> tour élections municipales** / Salle Brassens, Mairie.

### › Jeudi 26

- **Municipalité** Mars Bleu - tournoi de pétanque. À partir de 14h. Gratuit - Complexe sportif Ph. Berthe (voir flyer spécial distribué mi-mars).

### › Vendredi 27

- **Municipalité** Semaine de la petite enfance «S'aventurer» - Veillée / Centre maternel - en soirée (voir flyer).

### › Samedi 28

- **Municipalité** Semaine de la petite enfance - Ateliers Parents-Enfants (voir flyer).
- **Municipalité** Saint Patrick / Salle Brassens, 20h (voir flyer).

### › Mardi 31

- **Municipalité** Atelier marmiton (voir onglet Social).

### › Jeudi 2 avril

- **Municipalité** Atelier Mieux-être « Estime et affirmation de soi » / Salle des Rouges Barres - 18 h30.



## INFORMATION COVID-19

### › Coronavirus

La situation relative au nouveau coronavirus a connu des évolutions rapides ces dernières semaines. La diffusion du virus est marquée dans plusieurs pays. **La liste est actualisée en permanence, et reste consultable sur le site de Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/media/files/01-maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/zones-d-exposition-a-risque-covid-19-23-02-20>**

La conduite à tenir pour les personnes ayant voyagé ou séjourné dans les zones de circulation du virus dans les 14 jours précédant leur arrivée en France reste inchangée :

- **Surveiller sa température 2 fois par jour** et l'apparition de symptômes d'infection respiratoire.
- **Porter un masque chirurgical** lors des contacts et en extérieur.
- **Éviter tout contact avec des personnes fragiles**, de fréquenter les lieux où se trouvent des personnes fragiles, et toute sortie non indispensable.
- Appliquer les mesures barrières, notamment se **laver régulièrement les mains** en utilisant des solutions hydroalcooliques.
- **Contactez le SAMU** en cas de symptômes, en signalant le voyage ou le séjour dans la zone d'exposition dans les 14 jours suivant le retour.

Il est demandé aux travailleurs et étudiants concernés de privilégier le télétravail et d'éviter les contacts proches (réunions, cantine...). S'agissant des enfants, compte-tenu de la difficulté à leur faire porter un masque toute la journée, une éviction de la crèche, de l'école, du collège, du lycée ou du centre de loisirs doit être respectée.

Le site du gouvernement est actualisé en permanence : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

**Une plateforme téléphonique est également disponible au 0800 130 000.**

**La Préfecture de Région a mis en place une cellule d'information disponible au 03 20 30 58 00.**



## SOCIAL - AÎNÉS - SANTÉ - SOLIDARITÉ

### › Mars Bleu

Dans le cadre de Mars Bleu, tournoi de pétanque le 26 mars : Rendez-vous au complexe sportif Philippe Berthe. Possibilité également d'initiation au Molkky, jeu de quilles finlandais, et au Tai-Chi, technique chinoise de relaxation. Clôture autour du verre de l'amitié. Gratuit - N'hésitez pas à amener vos jeux de boules. Un flyer sera distribué mi-mars, vous pourrez y découvrir les activités prévues en intercommunalité avec l'AISSMC à Ronchin du 21 au 31 mars.

### › Atelier Marmiton

Atelier « déjeuner spécial printemps » le mardi 31 mars, salle des Rouges Barres, préparé à partir de 9h00 puis dégusté ensemble. Sur inscription en mairie jusqu'au vendredi 27 mars, ouvert aux aînés de la commune ayant la carte Lez'aînés. Attention places limitées.

## STADE PIERRE MAUROY

- **LOSC vs OLYMPIQUE LYONNAIS\*\***  
Dimanche 8 : 21h
- **LOSC vs AS MONACO\*\***  
Vendredi 20 : 20h45

\*\* Le dispositif de filtrage d'accès à la commune est déployé 2h avant l'événement (sous réserve de modification de l'horaire de l'événement).

\*\*\* Le dispositif de filtrage d'accès à la commune est déployé 3h avant l'événement (sous réserve de modification de l'horaire de l'événement).



## FOCUS : ÉLECTIONS - RÉPARTITIONS DES BUREAUX

Les dimanches 15 mars et 22 prochain, vous allez élire vos **conseillers municipaux et communautaires** pour six ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le Maire et les Adjointes. Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, à savoir la Métropole Européenne de Lille, réunissant 95 communes. Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct. Vous pouvez voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes français ou ressortissant européen, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune. Le jour du scrutin, il est obligatoire de présenter une pièce d'identité en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité (- de 5 ans) ou le passeport (- de 5 ans). La carte électorale ne suffit pas à justifier de son identité, elle n'est d'ailleurs pas obligatoire.

**Si vous êtes absent** le 15 et/ou le 22 mars, vous pourrez voter en donnant procuration, à condition d'anticiper. L'électeur absent choisit une personne qui vote à sa place et est inscrit sur les listes électorales de la même commune, sans obligation de voter dans le même bureau de vote. Il est possible de télécharger et remplir son formulaire CERFA directement sur internet :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>.

Une fois cette démarche remplie, le mandant (celui qui donne procuration) doit ensuite se rendre en personne au :

- tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail
- commissariat de police de Villeneuve d'Ascq

Toute personne **dans l'incapacité de se déplacer** pour faire valider sa procuration devra prendre contact avec le commissariat de police de Villeneuve d'Ascq (03.20.19.16.66) afin de la justifier (certificat médical, carte d'invalidité,...).

La répartition dans les bureaux de vote de Lezennes se fait comme suit :

### • Bureau 1 (Hôtel de Ville) :

Cours : Agache, de la Liberté, de l'Abreuvoir, du Soleil, Lucas, Marchand, Wattrelos. Rues : Chanzy, de Broglie, de l'Espoir, des Carriers, du Moulin, Emile Zola, Faidherbe, Gambetta, Henri Barbusse, Nicolas Appert. Passages : Delerue, Delobel, du Ramponneau. Allées : Victor Hugo, de la Barbe de Capucin, Picavez, du Ramponneau, des Blancs Caillots. Avenues : du Parc, Louis Neel, Pierre et Marie Curie. Chemin de Meurchin, Sentier de Seclin, Place de la République, RM146.

### • Bureau 2 (Salle G. Brassens) :

Cours : Buisine, Delerue, du Garde, Vinchon. Rues : de l'Abbé Jean Boulter, du Maréchal Foch, Eugénie Cotton, Jean Jaurès, Jean-Baptiste Defaux, Marius Brunau, Pasteur, Paul Langevin. Allées : du Ruage, des Troènes. Passage d'Hennin.

### • Bureau 3 (Salle G. Brassens) :

Cours : Beghin, Bernard. Rues : des Chasses Marées, du Camp Français, Ferrer, Maurice Thorez, Paul Kimpe, Paul Vaillant Couturier, Pierre Semard, Raymond Monnet, Sadi Carnot, Yves Farge. Allées : des Meuniers, des Serres. Place du Sénat.

**› MÉDIATHÈQUE**
**› Atelier Cousu Main :**

- Vendredi 6 de 17h à 19h
- Samedi 7 à 10h
- Mercredi 11 à 14h
- Samedi 21 à 10h

À partir de 10 ans, sans inscription.

**› La Malle à Histoires :**

- Mercredi 4 à 10h15. Thème : Les animaux de la ferme. Entrée libre, pour les moins de 3 ans.

**› Comité de lecture jeunesse :**

- Samedi 7 à 16h. Renseignements auprès de la médiathèque. Inscriptions closes.

**› Rendez-vous des Nanous :**

- Lecture pour les assistantes maternelles. Vendredi 13 à 9h30 et 10h30. Renseignements et inscriptions auprès du RAM.

**› Café Numérique :**

Le prochain café numérique aura lieu en médiathèque le samedi 14 de 10h à 12h. Gratuit, entrée libre.

**› Atelier d'écriture :**

- Samedi 14 de 14h30 à 16h30. Jouons avec les mots lors d'un atelier ludique animé par des bénévoles. Pour ados et adultes, sur inscription auprès de la médiathèque.

**› Atelier des curieux :**

- Samedi 7 à 10h : Atelier méditation. Pour adultes. Sur inscription auprès de la médiathèque. Merci d'apporter un tapis de gym et/ou un coussin.
- Samedi 21 à 14h30 : Atelier philo adultes-enfants. Sur inscription auprès de la médiathèque.
- Samedi 28 à 10h : Atelier méditation Parent-enfant. Sur inscription auprès de la médiathèque. Merci d'apporter un tapis de gym et/ou un coussin.

**› Sport**

Le dossier d'inscription (à renvoyer avant le 8 avril) est téléchargeable sur le site [www.lezennes.fr](http://www.lezennes.fr) - Les Lezennois souhaitant participer bénévolement à l'organisation des Foulées d'Isidore édition 2020, qui se dérouleront le dimanche 12 avril, peuvent envoyer un mail à l'adresse [jsagette@lezennes.com](mailto:jsagette@lezennes.com)

**› Travaux publics**

Enfouissement des réseaux rue Chanzy : dépose des anciens supports béton du 3 au 13 mars.

La pharmacie du Grand Stade sera de garde le jeudi 12.  
Tél : 03 20 91 28 27. Adresse : 32 rue Gambetta

**› Engin de Déplacement Personnel Motorisé**

Les trotinettes électriques et autres Engins de Déplacement Personnel Motorisés sont entrés dans le Code de la Route. Un décret édictant les règles pour ces engins et leurs utilisateurs vient mettre un terme au flou juridique entourant ce type de véhicules. **Tout contrevenant aux règles suivantes s'expose à une amende de 35 euros :**

- Le conducteur doit être âgé de 12 ans minimum.
- Il est interdit de circuler à deux sur une trotinette ou autre EDPM.
- Il est interdit de porter un casque audio ou une oreillette lorsque l'on pilote une trotinette. L'usage du téléphone est également proscrit.
- La présence de feux avant et arrière et de dispositifs réfléchissants et d'un avertisseur sonore est obligatoire.
- Hors agglomération, le port du casque et d'un gilet réfléchissant est obligatoire.
- La vitesse maximale autorisée est limitée à 25km/h. (Les conducteurs d'engins non bridés encourrent une amende de 1500 euros).

La circulation est autorisée sur les pistes cyclables et sur la chaussée des routes dont la vitesse maximale est inférieure à 50 km/h.

La circulation sur les trottoirs est interdite. Tout contrevenant est passible d'une amende 135 euros. Ces règles s'appliquent également aux cyclistes.

**› Baby-gym :**

- Samedi 14, à l'Espace Petite Enfance, 52 rue Paul Vaillant Couturier, de 10h à 11h30. Sans inscription.

**› Consultation infantile (à l'Espace Petite Enfance, 52 rue Paul Vaillant Couturier) :**

- mercredi 4 (avec médecin et puéricultrice)
  - mercredi 18 (accueil puéricultrice)
- Sur rendez-vous au 03 59 73 96 60 (tél UTPAS d'Hellemmes).

**› Écoles, temps périscolaires et extra scolaires :**

- **Inscriptions aux temps périscolaires du mois d'avril 2019 :** Tableaux disponibles sur le site, à la mairie et dans les centres primaire et maternel dès le vendredi 20 mars. Les tableaux de présence sont à rendre par mail à [periscoadmin@lezennes.com](mailto:periscoadmin@lezennes.com) ou éventuellement dans les centres éducatifs primaire et maternel avant le vendredi 27 mars.

- **Inscriptions les vacances de printemps 2020 (11 au 16 avril inclus) :** Tableaux disponibles sur le site, à la mairie et dans les centres primaire et maternel dès le vendredi 13 mars. Les tableaux de présence sont à rendre par mail à [periscoadmin@lezennes.com](mailto:periscoadmin@lezennes.com) ou éventuellement dans les centres éducatifs primaire et maternel avant le vendredi 10 mars.

**› Semaine petite enfance 2020 :**

**Du 21 au 28 mars 2020 - Thème : «S'aventurer»**

**• Samedi 21 mars :**

Bourse aux équipements de puériculture (0 à 6 ans). De 9h à 12h ouverture au public. Salle Brassens, rue Jean-Baptiste Defaux.

**• Vendredi 27 mars :**

« Chasse aux trésors » de 19h à 20h au centre maternel, rue Paul Kimpe. Sur inscriptions au 03 20 36 55 34 dès le 16 mars.

**• Samedi 28 mars :**

Ateliers parents/enfants de 9h à 12h

S'aventurer à travers :

- Un atelier Yoga (sur inscription - 3 séances pour 6 enfants max)
- Un parcours sensori moteur
- Un atelier culinaire
- Un atelier Aventure

Au centre Multi Accueil, 52 rue Paul Vaillant Couturier. Sur inscription au 03 20 34 20 31 dès le 16 mars.

**• Du 21 au 28 mars :**

Exposition photos à la Médiathèque (visible aux horaires de la médiathèque) ainsi qu'une déambulation «l'aventure aux fenêtres» dans Lezennes (parcours à retirer en mairie et dans les structures à partir du vendredi 20 mars).

**› Inscriptions écoles rentrée 2020/2021 :**

**Vous avez un enfant né en 2017, il va rentrer à l'école maternelle en septembre 2020, voici la procédure d'inscription :**

1. Se rapprocher de la mairie pour remplir une demande de scolarisation.

Pour toute demande non lezennoise, demande de dérogation obligatoire par courrier expliquant les raisons.

1. Réponse positive : se rapprocher du directeur de l'école où votre enfant va aller pour finaliser l'inscription.
2. Réponse liste d'attente et demandes dérogatoires : une réunion (école/mairie) statuera en fonction des disponibilités.

**Sincères condoléances à la famille de :**

› Nadine PEELMAN

› Michel PICAWEZ

**• Emploi et Formation**

1<sup>er</sup> mardi du mois. Pour être reçu, il suffit de prendre rendez-vous en mairie.

**• ACTION «mutuelle solidaire» :**

Le vendredi 13 de 9h30 à 12h sur rendez-vous, en téléphonant en mairie.

**• ADIL (Agence d'Information sur le Logement) :**

Pas de permanence à Lezennes mais vous pouvez téléphoner au 03 59 61 62 59 pour connaître les permanences sur les autres sites.

Site web :

<https://www.adilnprd.fr/nos-permanences>

**• PACS :**

Le vendredi après-midi. Sur rendez-vous en téléphonant en mairie.

**• AIAVM (Aide aux Victimes) :**

Permanences les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois, de 14h à 17h, en Mairie. Sur RDV en téléphonant au 03 20 49 50 79 uniquement le matin.

**• Conciliateur de justice :**

Permanence de 14h à 17h. Sur rendez-vous en téléphonant en Mairie. Dates : Vendredis 13 et 27.

**• Député :**

Permanence en Mairie de Lezennes le 1<sup>er</sup> mardi du mois de 15h30 à 17h30. Avec ou sans rendez-vous. Tél : 06 48 44 25 91

**• Conseiller Info Energie**

Le 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois sur rendez-vous au 06 87 95 86 94.

**• Permanence Urbanisme**

Les samedis 7 et 21 de 9h à 12h en Mairie. Sans rendez-vous.


**DÉCHETS VERTS**

Une benne sera mise à votre disposition les samedis 14 et 28 de 11h à 13h

Centre Technique Municipal

**COLLECTE DES D M S**

Prochaine collecte des Déchets Ménagers Spéciaux le samedi 21 de 14h à 15h

Parking de la Salle Brassens

Si vous souhaitez recevoir le LIQ par mail, vous pouvez envoyer un mail à [mairie@lezennes.com](mailto:mairie@lezennes.com) en indiquant vos mail, nom et prénom.